

# La gazette des Capellorémeyens

Janvier 2016



Cette année encore, les associations et la municipalité ont uni leurs efforts pour organiser la magie de Noël.

De nombreuses familles se sont retrouvées pour partager ce moment féérique, et rencontrer le père Noël qui s'en est allé en emportant les nombreux petits mots des enfants.



Vous disposez d'un peu de temps libre, le bénévolat vous tente, venez rejoindre l'équipe du Point Lecture pour quelques heures par mois.

Pour tous renseignements tél : **06 63 89 25 70** après 17 h 00

*Le point lecture*

Assemblée générale générations mouvement **jeudi 14 janvier**

Assemblée générale ACPG **mardi 19 janvier**

Assemblée générale père mèle **mardi 2 février 20h**

Carnaval **5 février**

Commission jeunesse et sport  
Soirée jeux de société

**Samedi 06 février** Salle des fêtes - 19h

## WILDCARPASSION



Depuis novembre, la Chapelle compte une nouvelle association désireuse de faire partager sa passion de la pêche à la carpe.

Celle-ci est présidée par Nicolas Gruel, trésorier: Guillaume Levillain, secrétaire: Wallys Texier

Le but de cette association est de développer la pêche à la carpe auprès des plus jeunes et des femmes, de s'inscrire dans différentes compétitions et d'organiser des manifestations liées à la pêche à la carpe.

**A compter du jeudi 14 janvier 2016 :**

Danse country de 19h30 à 20h30 les jeudi à la salle polyvalente.  
Ouvert à toutes et à tous

Désormais la collecte des ordures ménagères aura lieu le lundi après-midi.

**Le premier ramassage aura lieu lundi 11 janvier dans l'après-midi.**

Voici les dates des collectes suivantes mois par mois :

Le lundi **25 janvier**

Le lundi **8 février**, le lundi **22 février**.

Le lundi **7 mars**, le lundi **21 mars**

Le lundi **4 avril**, le lundi **18 avril**

Le lundi **2 mai**, le **mardi 17 mai**,  
le lundi **30 mai**

Le lundi **13 juin**, le lundi **27 juin**



Toutes les informations sur  
[www.lachapellesaintremy.fr/les-dechets](http://www.lachapellesaintremy.fr/les-dechets)

## COP21 ce qu'il faut retenir.

Suite à la COP21, l'accord de Paris a été approuvé par 195 pays le samedi 12 décembre à 19h30. Selon Laurent Fabius, président de la COP21, « Cet accord va servir les grandes causes : la sécurité, la production alimentaire, les droits essentiels, la paix ».

« Ce texte que nous avons bâti ensemble constitue le meilleur équilibre possible » a ajouté le président de la COP21, il l'a également qualifié de « puissant et délicat » et il a précisé qu'il « permettra à chaque groupe de pays de rentrer chez soi la tête haute, avec des acquis importants ».

Qu'en est-il vraiment, cet accord dit historique est-il réellement à la hauteur, les enjeux climatiques sont tels qu'il faut agir en urgence... Cet accord permettra-t-il une action rapide et en adéquation avec les circonstances ? Nous allons résumer cet accord de Paris en trois points essentiels :

1. Un seuil de 2°C ... si possible 1,5°C : Le président hollandais, lors de son discours d'ouverture avait mentionné la nécessité de se fixer pour objectif +2°C comme valeur maximum du réchauffement climatique et avait évoqué la possibilité de le rabaisser. Cependant les états insulaires, terres les plus menacées par la montée des océans, avaient revendiqué la nécessité de ramener ce chiffre à la baisse. Le texte fait donc mention d'un objectif de +2°C et si possible 1,5°C. Ces chiffres sont certes très ambitieux mais ils méritent d'exister et montrent l'ambition des états pour agir. En effet aujourd'hui la somme des engagements nous permettrait tout juste de se stabiliser à +3°C.

2. Des responsabilités communes mais différenciées : Les pays développés devront verser 100 milliards de dollars aux pays en voie de développement, afin de les aider à faire face aux conséquences du réchauffement climatique ; ce chiffre devra être revalorisé avant 2025. Tous les pays ont un effort à faire, mais il ne sera pas le même partout... Les pays du Nord doivent assumer plus de responsabilités que les pays en voie de développement qui doivent être autorisés à se développer...

3. Un objectif à long terme plutôt faible : Les états devront revoir leur objectif de réduction de gaz à effet de serre tous les cinq ans, c'est insuffisant, il faudrait y revenir avant la mise en œuvre du texte en 2020. Quant à l'objectif à plus long terme, il est très flou... bien plus que dans les précédentes moutures du texte qui précisaient une réduction des émissions de gaz à effet de serre allant de 40% à 70% d'ici 2050. L'accord prévoit toutefois d'arriver à « zéro émissions nettes » à la deuxième moitié du siècle grâce à un équilibre entre les émissions et les absorptions par puits de carbone (naturels comme les forêts ou par enfouissement du CO2... le texte n'est pas très précis en ce sens).

Ce texte est finalement un bon accord pour les dix prochaines années précise le porte parole de la fondation Nicolas Hulot. Il faut également noter que tous les pays peuvent se retirer de cet accord, à tout moment à partir de 2023.



## Les agents recenseurs sur notre commune :



LISSY Anne-Charlotte



EVRARD Maureen

Le recensement de la population se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016. Deux agents, Anne-Charlotte LISSY et Maureen EVRARD passeront vous rendre visite dans les jours prochains. Merci de leur réserver un bon accueil.



## Gendarmerie nationale

Désormais les brigades de secteurs sont :

**Gendarmerie de Saint Mars La Brière** : 2 allée de la forêt 72470 Saint Mars La Brière 02 43 89 70 36

Ouverture de lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Gendarmerie de Connerré** : 20 rue de La Rochelle 72160 Connerré 02 43 89 00 01

Ouverture le lundi de 14h à 18h, les mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

Un point d'accueil gendarmerie est activé à la mairie de Tuffé dès le lundi 11 janvier de 9h à 11h.

Numéro d'appel : 17

